à Fournies, d'où au bout d'un an, elle est renvoyée à cause des propos qu'elle tenait. « Elle qui dit aujourd'hui malgréchte, » jusqu'à dix-huit ans, elle a été énorme. »

C'est à cet âge qu'elle rentre chez son père, après avoir été confiée à une institutrice en 1885, puis au couvent du Bon Pasteur d'Arras, dont elle a, dit-elle, gardé un triste souvenir. Dans la maison paternelle, elle fut bien gouvernante, pour laquelle elle eut d'abord une vive sympathie, puis une haine implacable quand « elle s'aperçut qu'elle était la maîtresse de son père ». Elle en parle des « complaisances à que cette femme aurait eues pour elle « favoriser ses relations ». C'est elle qui, en lui faisant craindre une grossesse, lui aurait suggéré son départ pour Paris.

La déposition du Docteur Sacreste

Puis le rapport poursuit :

Une fois la première déposition de M. le docteur Sacreste faite, vint sur la famille Bompard. Il est le médecin, il est aussi l'ami. Il a vu dans ce milieu bien des choses qu'il raconte très simplement.

C'est lui, qui, le premier, dans l'hiver de 1886-1887, mit Gabrielle en état d'hypnose. Il ne dit pas très nettement, il est vrai, ce qui s'est passé, et parle en des termes un peu vagues des phénomènes qu'on observe en général, ces, et qui ne sont, d'après la théorie de l'école de Nancy et particulièrement de M. le docteur Bernheim, que les résultats de la suggestion.

M. le docteur Sacreste ne paraît pas avoir été très heureux dans ses tentatives de suggestion sur Gabrielle Bompard. Il dit précisément ceci :

« Vers le mois de mai 1888, M. Bompard me confia que la conduite de sa fille lui inspirait de sérieuses inquiétudes, particulièrement le procédé avec lequel les jeunes gens qu'elle avait l'occasion de voir, qu'elle amenait chez elle, quitte à la maison paternelle pour aller vivre avec un amant. Il me demanda si, par la suggestion hypnotique, je ne pourrais pas modifier les idées de sa fille et améliorer sa conduite.

« Les tentatives que je fis dans ce sens furent à peu près sans résultat, mais elles méconnurent du fait de Gabrielle Bompard des sentiments de

M. le docteur Sacreste paraît pas avoir cédé à un mécontentement de Gabrielle Bompard, lui donnant des raisons pour lesquelles la gouvernante la contestait ; que la jeune fille avait manifesté à ce moment le désir de quitter la maison paternelle pour vivre avec lui, celui-ci avait refusé et avait rompu avec elle.

Le docteur raconte ensuite comment il, « furieuse de cet abandon, très irritée de ce qu'elle voyait chez son père », elle se décida à partir pour Paris. M. Sacreste a servi alors, à plusieurs reprises, d'intermédiaire entre le père et la fille pour des envois d'argent. Mais les demandes devinrent de jour en jour plus nombreuses. Au commencement de 1889, elle réclame jusqu'à 10,000 francs à sous prétexte d'entreprendre un commerce les de mai-[illegible] de fonder en Amérique. « Vers le mois de [illegible] ferma impitoyablement la bourse, [illegible] conclut le docteur Sacreste. Gabrielle [illegible] est une mégomane qui, si on la laisse faire, [illegible] les conseils et les « remèdes qui sa[illegible] lui conviennent, et qui, en dehors de ses idées [illegible] et à satisfaire ce qu'il pouvait y avoir en elle de mauvais instincts.

Opinion de M. Bompard

Quant au père, il exprime ainsi :

Ma conviction est, je ne saurais trop le répéter, que ma fille Gabrielle [illegible] » Le certificat délivré [illegible] Elle avait beaucoup d'argent, une ambition démesurée, un [illegible] et effrénée pour la toilette et la liberté [illegible] » Les jugements sur elle ne [illegible] sur tous les sujets étrangers à la satisfaction de sa passion.

Caractère et sentiments

Après avoir jugé sa conduite, ses appréciations, le médecin-expert poursuivent :

Enfant, Gabrielle Bompard est en somme d'une précocité tout à fait anormale : elle a déjà des intérêts, elle a des passions, des appétits ; et sa perversité se traduit plutôt par des suggestions de son imagination par la liberté de ses allures, que par des actes significatifs. C'était une enfant dont l'intempérance de langage révélait les sentiments, habitudes à plus de réserve que ne le laissent les mechancetés et les perfidies ordinaires à son âge.

Elle accusait la supériorité d'amitiés les sœurs et l'on se demandait comment une fille de fillette de douze ans pouvait imaginer et commettre les choses parfois vraiment dignes de pareilles horreurs.

Elle avait vu, elle arrivait, elle était précoce d'une précaution et d'un mauvais vouloir, qui, si elle se portait à s'éveiller pour elle ; elle a soulevé et réalisé, sinon homme, du moins sur la défensive.

Les experts n'ont remarqué « aucun trouble dans l'intelligence ». Mais il n'en a pas été de même quand ils ont procédé à l'analyse du caractère et des sentiments :

Nous avons, dans ce travail, trouvé des lacunes énormes et nous avons constaté le développement excessif des sentiments égoïstes, la vanité, le besoin de faire parler de lui, de se mettre en scène.

La sensibilité est présente complète de sens moral.

Elle appartient à la catégorie des « enfants incorrigibles » qui « font le mal avec une indifférence complète ».

Et comme, tout intacte qu'elle puisse paraître, leur intelligence, leur sensibilité, leur perfectibilité comme la mobilité de leurs sentiments est aussi grandiose celle de leurs idées, ils n'ont pas de remords.

Ils ne sont plutôt obsédés, si une obsession devait les prendre, par une idée nouvelle que par le souvenir d'une idée ancienne.

Gabrielle hypnotisée.

Le rapport constate que Gabrielle Bompard est atteinte d'hystérie, mais d'une « hystérie légère ».

Puis il aborde un point particulièrement intéressant. Gabrielle Bompard a prétendu qu'elle avait été sous la domination absolue d'Eyraud, qu'elle tenait à lui « comme un chien à son maître », qu'il « la dégoûtait, mais qu'elle le suivait ». Avait-elle pu subir une suggestion ?

Nous avons appris étant les médecins, par plusieurs dépositions que Gabrielle Bompard était facilement hypnotisable, qu'à plusieurs reprises elle avait servi de sujet à des expériences plus ou moins légales de magnétisme ; nous avons dû, pour nous éclairer complètement, chercher à hypnotiser l'inculpée, mais nos ordres sont restés sans effet, malgré de nombreuses tentatives.

Or, voici ce que nous avons observé chez cette jeune personne : elle est plus facile à hypnotiser que le sujet ordinaire étant plus vite, plus sûrement, que les sujets ont été plus nerveux et plus sensibles que la moyenne.

Mais que Gabrielle Bompard n'ait pas été hypnotisée depuis plusieurs années, rien ne le prouve, et nous avons constaté, à ce moment, le fait que, si elle était hypnotisée, elle ne pourrait pas, dans un état de somnambulisme, se mettre en contact d'une minute les plus [illegible] Eyraud.

Elle a pu, en effet, se [illegible] plongée dans l'hypnotisme [illegible] elle a été prise tout d'abord d'une crise d'hystérie avec [illegible] et des mouvements convulsifs [illegible] Elle a été [illegible] pour lui faire [illegible] et elle a été [illegible] dans une crise